



Communiqué de presse – 31 octobre 2017

Un enfant de 20 mois, atteint d'une tumeur cérébrale, est suivi depuis août 2016 par le service d'hémato-oncologie pédiatrique dirigé par le Pr Gérard Michel à l'hôpital de la Timone Enfant. Lors d'une séance en Hôpital de Jour, lundi 23 octobre, un interne lui a prescrit un traitement anticonvulsivant, la Depakine.

L'administration du médicament s'est réalisée à domicile. Le lendemain, ses parents ont trouvé l'enfant anormalement somnolent. Sa maman a rappelé le service pour avoir la confirmation de la prescription.

Lors d'une visite de suivi programmée vendredi 27 octobre, l'enfant présentait un « *bon état général avec néanmoins une hypersomnie facilement réveillable, mais un état clinique neurologique normal* ». La maman a demandé une nouvelle fois de vérifier la prescription faite le lundi en Hôpital de Jour. La prescription informatique du Dépakine était bonne, mais la conversion des milligrammes en millilitres ajoutée de façon manuscrite par l'interne était erronée.

Devant cette erreur de prescription, le service a immédiatement contacté les neurologues ainsi que le centre antipoison afin de connaître la conduite à tenir.

Un dosage de Dépakine a été prélevé en Hôpital de Jour et une hospitalisation de 12 heures a permis de le surveiller. L'enfant est sorti le samedi en ayant éliminé le traitement sans survenue de complication. Il n'y a pas eu de lavage gastrique.

Les équipes de l'AP-HM se mobilisent au quotidien pour assurer dans de bonnes conditions l'accueil des patients de tout âge et la sécurité des soins, dans une dynamique continue d'amélioration des pratiques. L'institution a immédiatement lancé une démarche qualité pour identifier les causes et le contexte de ce surdosage et mettra en œuvre le plan d'actions qui en résultera pour que ce dysfonctionnement ne se reproduise pas.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille comprend l'émotion de la famille à laquelle elle présente ses excuses, et reste en contact avec elle. L'équipe médicale prenant en charge l'enfant l'a reçue ce jour.